



Durée : 1 jour
(7 heures)

Formation en présentiel

Formation Autorisation de conduite de chariot élévateur Conducteur expérimenté Catégorie 5

Objectifs de la formation :

- Permettre aux conducteurs de chariots automoteurs expérimentés de corriger leurs mauvaises pratiques et d'appliquer les règles de sécurité. Entretenir les connaissances acquises lors de la formation initiale. Permettre aux participants de conduire un chariot de manutention en toute sécurité et d'obtenir un avis sur l'autorisation de conduite à renouveler par l'employeur conformément à l'arrêté du 02/12/1998.

Compétences développées:

- Être capable de mettre en œuvre un chariot élévateur à conduite latérale dans le respect des recommandations de la CNAM R489

Public concerné :

- Toute personne titulaire d'une autorisation de conduite chariot catégorie 5

Effectif par session :

- 1 participant minimum / 6 maximum.

Prérequis :

- Disposer des EPI requis (nous contacter en cas de doute sur la liste de ces EPI).
- Être âgé de 18 ans.
- Maîtrise de la langue Française (lu, parlé, écrit) recommandée mais non obligatoire.
- Présenter les aptitudes médicales requises.

Modalités d'accès :

- Aucune en dehors des prérequis. Formation dispensée uniquement en Intra.

Modalités de déroulement de l'action de formation

- Formation dispensée en présentiel Un émargement sera réalisé au minimum par demi-journée pour tous les participants afin d'attester de l'exécution de la formation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- La formation professionnelle constitue un outil pertinent pour faciliter l'embauche ou le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés. L'accessibilité aux supports de formation et aux bâtiments leur est essentielle pour que la formation soit la plus efficace possible. Les personnes handicapées bénéficient de l'ensemble des dispositifs de formation dans le respect du principe d'égalité d'accès.

Méthodes pédagogiques et moyens utilisés :

- Méthodes : affirmative, démonstrative et active.
- Pour la formation théorique : mise à disposition d'une salle de réunion.
- Pour la formation pratique : mettre à notre disposition un chariot de la catégorie concernée par la formation.
- Le formateur devra pouvoir consulter la dernière VGP.
- Support de cours - Livret stagiaire.

Programme :

FORMATION THÉORIQUE

- Les accidents
- La réglementation
- Présentation des engins et leur utilisation
- Les éléments constitutifs du gerbeur
- La plaque de charge
- L'adéquation
- Les vérifications
- Les règles de conduite
- Les règles de gerbage
- Les pictogrammes
- Examen de contrôle des connaissances théoriques

FORMATION PRATIQUE

- Description du matériel
- Les vérifications avant départ
- Circulation à vide & en charge sur circuit balisé
- Prise et dépose au sol
- Gerbage, reprise & descente
- Fin de poste
- Examen de conduite Individuel

Qualité des intervenants :

- Formateur cariste expérimenté.

Evaluation :

- Examen théorique et pratique.

Attribution finale :

- Certificat de stage avec mention de l'avis sur l'aptitude à la conduite / Attestation individuelle de formation.

Maintien et actualisation :

- Recommandé tous les 5 ans, le code du travail prévoit que la formation doit être réactualisée chaque fois que nécessaire.